



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARR_0519_2026

acte publié le 10.08.2026

ARRÊTÉ DU MAIRE**ARRÊTÉ D'ALIGNEMENT
38 RUE DE LA RÉPUBLIQUE
AK N°575, 577**

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

Vu la demande d'alignement de Maître Céline GRIEU relative à la propriété sise 38 rue de la république cadastrées section A K n° 575 et 577 à Pont-Audemer,

Vu l'article L 112-1 et suivants du Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'absence de plan d'alignement,

ARRETE :

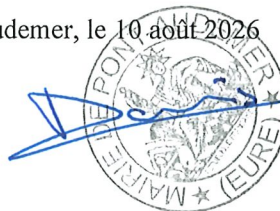
Article 1 : En l'absence de plan d'alignement, l'alignement actuel peut être conservé en ce qui concerne les parcelles cadastrées section A K n° 575 et 577 bordant la rue de la république (V.C. n° 505).

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Préfecture de l'Eure et notifiée au pétitionnaire.

Fait à Pont-Audemer, le 10 août 2026

Le Maire



Alexis DARMOIS